



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

VOTRE FAMILLE EST-ELLE PRÊTE POUR LES SITUATIONS D'URGENCE?

Une grosse tempête de neige rend
les routes impraticables.

Avez-vous de l'eau, de la nourriture
et des médicaments pour subvenir à
vos besoins en attendant que la
situation se calme?



Une panne de courant dure toute
la journée. Il fait -20°C.

Avez-vous un système de chauffage
d'appoint?

Êtes-vous inscrit au système d'alerte
d'urgence de la Municipalité pour savoir
si un centre d'hébergement chauffé est
disponible?

Il pleut à boire debout et votre sous-sol
est inondé.

Avez-vous une pompe? Une
génératrice pour votre pompe?



Êtes-vous inscrit à notre système d'alerte d'urgence?

www.municipalite-de-saint-bernard-de-lacolle.ca/alert-form/

450-246-3348

Grâce à ce système d'alerte d'urgence, nous pourrions vous communiquer
des renseignements importants tels que les mesures d'aide disponibles.

Par exemple, lorsqu'un centre d'hébergement chauffé et (ou) climatisé sera
disponible.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE



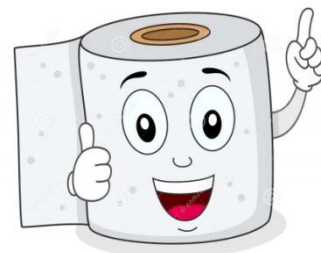
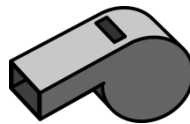
AVEZ-VOUS VOTRE TROUSSE DE 72 HEURES?



CE QUE LA TROUSSE DE 72 HEURES DOIT CONTENIR :

(Idéalement dans un sac à dos ou un bac de plastique)

- Eau potable (2 litres par personne par jour)
- Nourriture non périssable
- Ouvre-boîte manuel
- Radio à piles
- Lampes de poche
- Briquet / allumettes et chandelles
- Trousse de premiers soins
- Sifflet
- Masques anti poussière
- Cartes routières ou GPS
- Boussole
- Lunettes solaires, écran solaire
- Canif
- Petit coffre à outils
- Sac à dos
- Tente, sac de couchage, matelas de sol
- Médicaments en vente libre (antihistaminique, ibuprofène, acétaminophène, etc.)
- Réchaud, combustible et ustensiles de cuisine
- Articles de toilette
- Médicaments d'ordonnance
- Sacs à ordures
- Bottes de randonnée pédestre
- Vêtements imperméables
- Vêtements de rechange
- Clés supplémentaires voiture et maison
- Argent comptant et monnaie
- Jeu de cartes, livres, revues



Les 7 premiers articles vous permettront, à vous et à votre famille, de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence, le temps qu'arrivent les secours ou que les services essentiels soient rétablis.